# ANNEXE V*:* MODÈLE DE GARANTIE DE BONNE EXÉCUTION

Sur papier à en-tête de l'institution financière

À l'attention de

IRAM Résilience-Meso,

Dans les bureaux du PASM

Bureaux à l’Alliance Française

Angle des rues de l’Industrie et du Poitou

Bangui – RCA

 ci-après le «pouvoir adjudicateur»

Objet: Garantie n° <insérer numéro>

Garantie de bonne exécution pour l'ensemble du contrat <numéro et intitulé du contrat> (à rappeler dans toute correspondance)

Nous soussignés, <nom et adresse de l’institution financière*>*,déclarons irrévocablement par la présente garantir, comme débiteur principal, et non pas seulement comme caution solidaire, pour le compte de <nom et adresse du titulaire> ci-après le «titulaire», le paiement au profit du pouvoir adjudicateur de <montant de la garantie de bonne exécution>,représentant la garantie de bonne exécution mentionnée à l'article 11 des conditions particulières du contrat 1P2001-PM01 : Fourniture de (13) véhicules tout-terrain 4 roues motrices conclu entre le titulaire et le pouvoir adjudicateur, ci-après le «contrat».

Les paiements sont effectués, sans contestation ni procédure judiciaire, dès réception de votre première demande écrite (par lettre recommandée avec accusé de réception), déclarant que le titulaire n'a pas satisfait à l'exécution pleine et entière de ses obligations contractuelles. Nous ne retarderons pas le paiement et nous ne nous y opposerons pour aucune raison. Nous ne pourrons en aucun cas bénéficier des exceptions de la caution. Nous vous informerons par écrit dès que le paiement aura été effectué.

Nous convenons notamment qu’aucune modification aux termes du contrat ne peut nous libérer de notre responsabilité au titre de cette garantie. Nous renonçons au droit d'être informé des changements, ajouts ou modifications apportés à ce contrat.

Nous prenons note que la libération de la garantie s'effectuera dans les 60 jours après la délivrance du certificat de réception définitive (sauf pour la partie, telle que spécifiée dans les conditions particulières se rapportant au service après-vente) [et, en tout état de cause, au plus tard le (18 mois après l’expiration du délai de mise en œuvre des tâches)][[1]](#footnote-1).

Le droit applicable à la présente garantie est celui de la République Centrafricaine.

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès sa signature.

Fait à [*lieu*], le [*date*]

|  |  |
| --- | --- |
| Signature[[2]](#footnote-2): [*Signature*]Nom:[*Fonction dans l'institution financière/la banque*] | Signature[[3]](#footnote-3): [*Signature*]Nom:[*Fonction dans l'institution financière/la banque*] |

1. Insérer cette mention uniquement lorsque cela est requis, par exemple lorsque le droit applicable à la garantie impose une date d’échéance déterminée ou lorsque le garant peut justifier qu’il n’est pas en mesure d’émettre cette garantie sans date d’échéance. [↑](#footnote-ref-1)
2. Les nom(s) et qualité(s) de la ou des personnes qui signe(nt) pour le garant doivent être mentionnés en caractères d'imprimerie. [↑](#footnote-ref-2)
3. Les nom(s) et qualité(s) de la ou des personnes qui signe(nt) pour le garant doivent être mentionnés en caractères d'imprimerie. [↑](#footnote-ref-3)